



DEC213100DR02

**Décision portant nomination de Mme Lydie Cheval aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181909DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales et nommant M. Gilles Crambert en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'ERL8228 en date du 13/09/2021 ;

Considérant que Mme Lydie Cheval a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Lydie Cheval, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales à compter du 01/01/2019.

Mme Lydie Cheval exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lydie Cheval est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/09/2021

Le directeur de l'unité  
Gilles Crambert

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm  
Camille Chaudonneret

Visa du président de Sorbonne Université

